



**FONDATION
BARREAU
DU QUÉBEC**

CONCOURS JURIDIQUE 2019

Catégorie : Monographie et Traité

LA FONDATION DU BARREAU DU QUÉBEC est heureuse d'annoncer la tenue du Concours juridique 2019 destiné aux auteurs d'une *monographie* ou d'un *traité* et dont les règles sont les suivantes :

1. OBJET

Le présent concours vise un ouvrage qui prend la forme d'une « monographie » ou d'un « traité » et qui traite de manière approfondie d'un sujet de nature juridique ou qui intéresse le droit, écrit par une ou plusieurs personnes, en langue française ou anglaise, paru en 2017 ou 2018 (la date de l'achèvement d'imprimerie en faisant foi).

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur (ou au moins l'un des coauteurs) doit être membre du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires du Québec, de la magistrature, ou être professeur d'université, étudiant inscrit à une faculté de droit (y compris les étudiants en droit notarial) ou à l'École du Barreau.

Ne peut être considérée aux fins du présent concours que l'édition d'origine d'un ouvrage et une œuvre essentiellement originale; toutefois, lorsqu'un texte paru pour la première fois pendant la période de référence de ce concours, soit 2017 ou 2018, fait l'objet d'une réédition ou d'une mise à jour pendant cette même période, la version la plus récente est également admissible. Sont exclues les œuvres produites à la demande de la Fondation.

Un ouvrage déjà primé dans une catégorie ne peut en aucun cas être primé dans une autre catégorie, cette même année ou dans l'année subséquente.

3. PRIX

Un prix de 10 000 \$ sera décerné à l'auteur (ou aux coauteurs) de l'ouvrage primé par le jury. Le prix est remis au(x) récipiendaire(s) par la Fondation du Barreau au moment jugé opportun par son conseil d'administration.

4. PROCÉDURE

Tout auteur, coauteur ou éditeur ou toute autre personne qui a obtenu le consentement écrit de l'auteur ou des coauteurs peut soumettre un ouvrage dans le cadre du concours en déposant cinq (5) exemplaires au bureau du secrétariat de la Fondation. Ces exemplaires demeurent la propriété de la Fondation.

Le texte original doit être présenté tel qu'il a été publié. Le nom de l'auteur (ou des coauteurs), la date d'achèvement d'imprimerie ainsi que le titre de la publication doivent apparaître sur chacun des exemplaires.

5. JURY

Les ouvrages soumis sont étudiés par un jury dont les membres sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Les membres du comité du jury non plus que les administrateurs de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature dans le cadre du présent concours.

6. SÉLECTION

Dans son appréciation des ouvrages présentés au concours, le jury utilise les critères suivants :

- intérêt du sujet;
- exhaustivité et caractère systématique de l'exposé;
- profondeur et rigueur de l'analyse;
- apport critique;
- qualité et portée de la synthèse;
- originalité et pérennité de la contribution à la doctrine juridique;
- qualité et originalité du style;
- clarté et rigueur de la langue.

La Fondation se réserve la faculté de ne proclamer de lauréat que lorsque la qualité des textes le justifie. Sa décision est rendue dans l'année suivant la date de clôture des inscriptions.

7. PUBLICITÉ

Le concours est annoncé, notamment dans *Le Journal du Barreau du Québec*.

8. DÉLAI D'INSCRIPTION

Les cinq (5) exemplaires de l'ouvrage présenté doivent être reçus au bureau du secrétariat de la Fondation au plus tard le **1^{er} avril 2019** à l'adresse suivante :

CONCOURS JURIDIQUE 2019
CATÉGORIE « **Monographie et Traité** »

FONDATION DU BARREAU DU QUÉBEC
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal QC H2Y 3T8